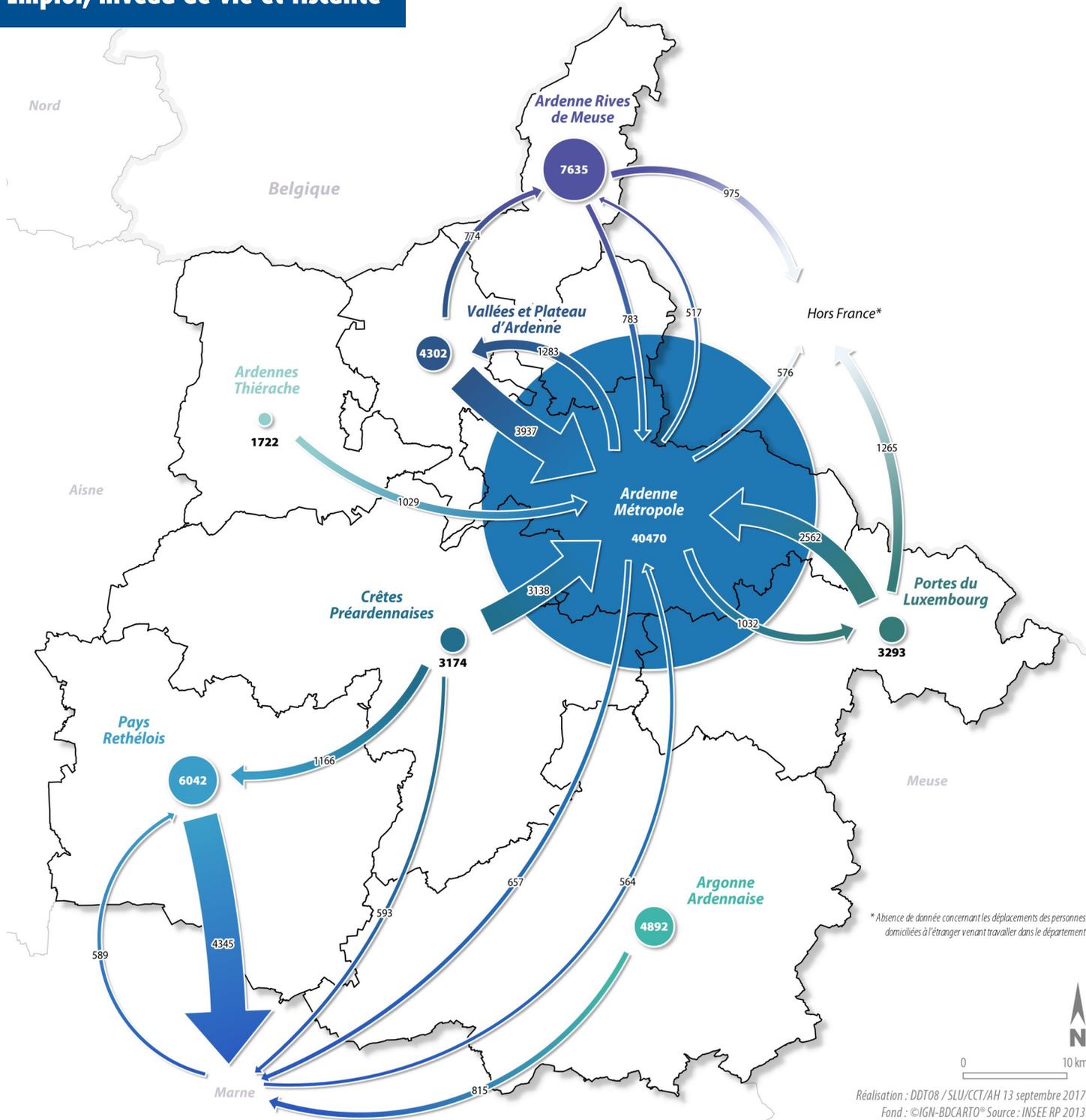


# Emploi, niveau de vie et fiscalité



## DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

### Navettes domicile-travail

Seuls les mouvements de plus de 500 personnes sont affichés sur la carte.

Les symboles sont proportionnels au nombre de personnes qui réalisent ce déplacement.



au sein de l'EPCI



à l'extérieur de l'EPCI

### Les déplacements générés par l'emploi

Ces navettes domicile-travail sont importantes à prendre en considération car elles restent une mobilité contrainte. Sur l'ensemble des personnes domiciliées dans les Ardennes ayant un emploi, 87,8 % l'exercent au sein du département. Ceux qui travaillent à l'extérieur vont majoritairement exercer dans la Marne (plus de 6 %) et, territoire frontalier oblige, en dehors de la France (environ 3 %). En revanche, on constate que moins de 1 % des Ardennais vont travailler dans les territoires voisins que sont l'Aisne et la Meuse.

Ardenne Métropole est l'EPCI qui génère le plus de déplacements : une grande part des personnes domiciliées au sein des communautés de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, des Crêtes Préardennaises, des Portes du Luxembourg et Ardennes Thiérache exercent leur emploi sur la communauté d'agglomération. Quant au Pays Rethélois, il possède une grande part de population travaillant dans la Marne. L'Argonne Ardennaise est le territoire le plus autonome vis-à-vis de l'emploi, la majorité de ses habitants travaille en son sein – notons toutefois qu'une petite part de sa population exerce dans la Marne – et n'attire pratiquement pas de population domiciliée à l'extérieur.

On peut généraliser ce dernier constat à l'ensemble du département qui n'attire finalement que peu de travailleurs résidant en dehors du territoire ardennais.

### Les modes de transports utilisés pour se rendre au lieu d'emploi

Près de 44 % des Ardennais travaillent à plus de 10 km de leur domicile. Le mode de transport le plus utilisé pour se rendre sur le lieu d'emploi est, sans surprise, la voiture. Viennent ensuite la marche puis le « non-transport » – personnes exerçant leur métier à domicile. Cela s'explique par le fait que plus de 35 % des résidents ardennais travaillent à moins d'un kilomètre de leur foyer. Enfin, même s'il existe des disparités entre intercommunalités, l'utilisation des transports en commun demeure assez faible.

	 Voiture, camion	 À pied	 Sans déplacement	 En transport en commun	 À deux-roues
Ardenne Métropole	79 %	10 %	4 %	4 %	3 %
Ardenne Rives de Meuse	80 %	10 %	3 %	4 %	3 %
Ardennes Thiérache	84 %	8 %	6 %	1 %	1 %
Argonne Ardennaise	73 %	13 %	11 %	1 %	2 %
Crêtes Préardennaises	83 %	6 %	8 %	2 %	1 %
Portes du Luxembourg	82 %	7 %	6 %	2 %	3 %
Pays Rethélois	81 %	8 %	6 %	4 %	1 %
Vallées et Plateau d'Ardenne	85 %	7 %	4 %	2 %	2 %
<b>Ardennes</b>	<b>80 %</b>	<b>9 %</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>